

Papiers de Plancher

Villenbourg, le 20^{me} Junis 1768.

Madame,

Vires que passé long temps j'avois proposé d'advertir à Vostre
 Majesté le piteux estat du Pays Bas, si est ce que l'ay
 toujours différé pour point importuner icelle, sachant
 fort bien que Vostre Majesté at assez d'occupations pour
 donner ordre aux affaires de son royaume et pays, et
 ausy sur l'esperance que j'avois que les affaires se traicteroyent
 par le duc d'Alve en toute douceur, selon que la
 Majesté Royale d'Espagne, mon maistre, l'avoit escript
 à toutes provinces et villes. Mais, voyant le contraire, et
 que sans arrester aux privilèges et usances, mesmes au
 droit et contracts, le dit duc d'Alve ne cherche que
 souz faux et controuvez tiltres et pretext de rebellion
 et rédition extirper et ruiner les pauvres chrestiens et
 les seigneurs ayans porté quelque affection à la religion
 et bien public, tendant à leur oster par bannissement
 leurs biens et honneurs, et par ainsi reduyre le pays
 en extreme calamité et servitude, me touchant ce point
 d'honneur de si prez, ay despesché ce gentilhomme,
 Jerosme t'Sersents, mon escuyer, porteur de cestes
 vers Vostre Majesté, pour la très humblement prier ne voul
 loir adjouster aucune foy aux charges et accusations
 contre moy et autres seigneurs, à tort et contre verité
 publicz par le dit duc d'Alve, comme espere de breiff

3

suffisamment faire apparoir par certaine ma justification, et
l'usé faict en jugement ne fust que ne puis comparoir par
devant le dit duc d'Ulve, juge commis en ceste partie, par
son incompetence, et que en tous endroits il est suspect et
récusable, comme par certain escript en jour servant remonstra-
= ray, lesquels avecq ma justification enverray le plus tost
que me sera possible à Vostre Majesté, la priant cependant
continuer en l'opinion qu'elle at tousiours eu de moy, et
me faire l'honneur et faveur de donner benigne audience
au dit gentilhomme, et luy adjouster foy et cré'dance en
ce que, sur ce et autres poinctz dont luy ay donné charge
il déclarera à Vostre Majesté, et m'obligera à son perpé-
= tuel service. Et a tant, Madame, baisant très humble-
= ment les mains de Vostre Majesté, prieray le Créateur
donner à icelle, en prospérité, bonne vie et longue.
De Dillebourch, ce dernier de febvrier 1568,
De Vostre Majesté'

très humble et très obéissant serviteur

Guillaume de Nassau